LETTRE

Écrite par le Président de l'Assemblée Nationale à MM. du Directoire & Procureur-Général-Syndic du Département du Gard.

Paris, le 7 Mars 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a pris connoissance, MESSIEURS, de la dernière lettre que vous lui avez adressée, & du récit du Directoire du District d'Uzès, concernant les causes des derniers troubles survenus dans cette Ville & sur les frontières du Département du Gard. L'Assemblée est instruite du zèle constant que vous avez mis, depuis long-temps, à prévenir ou à déconcerter les projets des ennemis du bien public, dans le Pays confié à votre administration, & elle m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction.

L'Assemblée Nationale est également satisfaite des mesures pleines de sagesse,

de vigueur & d'humanité déployées par M.r d'Albignac, Commandant dans le Département du Gard, de la bonne conduite de MM. de Mandajors & le Grand, ainſi que de celle de M. Voulland, Commandant de la Garde Nationale d'Uzès, & de M. Aubry, Commandant de la Garde Nationale de Niſmes, & de l'heureux concours de patriotiſme & de bravoure qui s'eſt manifeſté dans les Citoyens Gardes Nationales & les Troupes de ligne. L'Aſſemblée vous charge, par mon organe, MESSIEURS, de témoigner ſa ſatisfaction à tous ces bons Citoyens, ainſi qu'au Directoire du Diſtrict d'Uzès, dont la vigilance a ſecondé vos ſages meſures. Elle vous invite à perſévérer dans vos ſoins pour éclairer les Citoyens & rétablir l'ordre, & à concourir, dans ces vues patriotiques, avec les Commiſſaires du Roi, qui doivent arriver inceſſamment dans votre Département, après avoir paſſé dans celui de l'Ardêche.

Je ſuis, MESSIEURS, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé LOUIS NOAILLES, Préſident.



Messieurs les Commissaires civils envoyés par le Roi dans le Département du Gard, s'étant présentés au Directoire, le 9 Mars 1791, M. ROBIN, l'un d'entr'eux, a prononcé le discours qui suit :

MESSIEURS,

Nous sommes envoyés dans le Département du Gard & autres Départemens voisins à l'occasion des troubles funestes, dans lesquels votre conduite vous a déjà mérité les éloges de la Nation & obtenu les plus grands succès.

Le souffle impur du fanatisme a été répandu sur ces malheureuses contrées par les ennemis de la patrie.

Des Frères, des Concitoyens se sont armés contre leurs Frères, leurs Concitoyens; ils croyoient servir à la Religion, ils alloient porter leur fer assassin dans les entrailles de la mère commune de tous, la patrie.

Votre vigilance, votre fermeté, vos

diſpoſitions, celles d'un Général qu'on ne ſauroit trop louer, le zèle ardent, le courage bouillant des Gardes Nationales dévouées au maintien de la Conſtitution, la force des troupes de ligne, ont diſſipé l'armée fanatique.

Grâces vous en ſoient rendues, MESSIEURS, grâces en ſoient rendues à tous ceux qui ont ſi bien ſecondé vos efforts.

Grâces en ſoient rendues, ſur-tout à l'Eternel, qui en aſſurant ce ſuccès ſi grand, ſi prompt, ſi inattendu, ſi facile même, puiſqu'il a ſuffi aux défenſeurs de la patrie de ſe montrer pour diſſiper les légions de ſes ennemis, a marqué de la manière la plus éclatante que ſon culte étoit étranger à ces cruelles diviſions; que des inſtigateurs criminels en faiſoient un coupable prétexte, que la patrie ſeule étoit en danger, que la victoire étoit due à la patrie, & qu'elle devoit l'obtenir ſans l'effuſion de ſang de ſes enfans!

Que nous reſte-t-il, MESSIEURS, à faire après un auſſi beau triomphe? nous vous le demandons; nous nous ferons gloire de l'apprendre de vous, de recevoir vos inſtructions & d'y déférer.

S'il exiſte encore des levains de diviſions

& de fanatiſme ; ſi la réunion ſeule de grandes forces a détruit ces attroupemens criminels que leurs fauteurs appeloient des armées, ſi la raiſon n'a pas obtenu le même triomphe, ſi le flambeau de la vérité n'a pas éclairé tous les eſprits, ſi la voix touchante de la patrie ne s'eſt pas fait entendre au fond de tous les cœurs ; de grandes choſes reſtent encore à faire, & nous nous dévouons, MESSIEURS, au concours dont notre miſſion nous impoſe le devoir, pour aider vos nouveaux & derniers efforts.

Si les attroupemens, les ſéditions, les inſurrections ſe renouvelloient, vous nous trouverez également prêts, MESSIEURS, à ſeconder toutes vos démarches, tous vos travaux, à partager tous les dangers, même à nous y livrer ſeuls toutes les fois que les circonſtances & le ſalut public pourront l'exiger.

Comptez, MESSIEURS, trouver en nous le patriotiſme le plus aſſuré, le zèle le plus infatigable, l'abandon le plus abſolu à la choſe publique, que l'on doit attendre de Citoyens qui ont l'honneur de repréſenter le meilleur des Rois, le père de la patrie, en exécution d'un décret

de l'auguſte Aſſemblée des Repréſentans de toute la Nation.

Nous avons l'honneur de vous préſenter nos commiſſions ; nous vous prions; & nous vous requérons de les faire tranſcrire ſur vos regiſtres, & de nous donner communication de toutes les pièces rélatives aux troubles qui ſont le ſujet de notre miſſion.



RÉPONSE

De M. le Vice-Préſident du Directoire.

MESSIEURS,

La ſageſſe de nos Légiſlateurs toujours active, toujours vigilante a réclamé pour nos malheureuſes contrées des Miniſtres de paix, des conſolateurs ; le choix qu'a fait de vous, pour cette miſſion touchante, le Roi, le Père des François, a couronné le bienfait de l'Aſſemblée Nationale. Vous venez prendre connoiſſance des troubles qui ont affligé ces Départemens ; vous venez vous concerter avec leurs Corps Adminiſtratifs, pour y rappeler & maintenir la tranquillité. A votre arrivée règne autour de vous un calme apparent, fruit de l'appareil des forces Militaires heureuſement combinées avec les armes de la raiſon, preſque toujours impuiſſantes contre le fanatiſme.

446

Mais ne nous flattons pas, MESSIEURS, ce fanatiſme devenu l'unique reſſource des ennemis de la Conſtitution, veille toujours dans ces contrées, & les feux qu'il a allumés demeurent cachés ſous la cendre. Pour achever de les étouffer, notre eſpoir eſt dans la ſageſſe & la vigueur des meſures que vous allez prendre & que nous ſeconderons de tous nos efforts. Puiſſent-elles, ſinon réparer (ce qui n'eſt pas au pouvoir des hommes) du moins adoucir des maux qui n'ont été que trop renouvellés, & en tarir à jamais la ſource !

A NISMES, chez J. GAUDE, Imprimeur du Département du Gard. 1791.